

Le médiateur :

- Souhaite que soit maintenue la vocation de service public et l'exigence de qualité de Radio France ;
- Considère que ces spécificités ne sont pas incompatibles avec les nécessités de bonne gestion financières ;
- Rappelle que le dimensionnement de l'emploi ne doit pas être la seule réponse aux problématiques financières ;
- Souligne l'importance du respect d'une méthode de dialogue social prenant appui sur des diagnostics partagés.

S'agissant spécifiquement des revendications exprimées dans les préavis de grève,

### **PREAVIS 1**

- Le service propreté

Prenant acte de l'abandon de la réforme du service propreté, le médiateur préconise qu'un planning soit élaboré dès le début de la semaine prochaine aux fins de lever toute ambiguïté sur les affectations des personnels concernés.

- Le service accueil et sécurité

Le médiateur préconise

- Que soient rapidement revues les conditions offertes au personnel Accueil et Sécurité dans les salles de repos et les espaces d'accueil,
- Qu'une négociation s'ouvre sur les modalités d'accueil et de sécurité prenant en compte la nouvelle configuration de l'établissement, les nouveaux moyens de surveillance et l'organisation du travail en découlant. Cette négociation sera menée entre les organisations syndicales, accompagnées de collaborateurs du service Accueil et Sécurité, et la DRH.
- La direction de l'établissement

Le médiateur prend acte qu'il n'y a aucun projet d'externalisation à la direction de l'établissement et qu'en aucun cas, l'externalisation n'est un principe d'action de la direction.

Le médiateur préconise

- Que tout projet d'externalisation soit le résultat d'un impératif économique social, et de qualité, justifié et explicite et que toutes solutions alternatives soient étudiées et quantifiées,

- De prendre rapidement les décisions nécessaires relatives à la qualité de vie au travail au sein de cette direction.

## **PREAVIS 2**

- Le médiateur préconise que la modernisation des modes de production et de l'organisation des métiers et des moyens de productions se fasse sur la base d'études internes à l'entreprise.

A ce titre, les projets devront impliquer les personnels concernés quelque soit leur niveau hiérarchique.

- Le médiateur prend acte de l'abandon du principe de rattachement hiérarchique aux chaînes des assistants à la réalisation, chargés de réalisation et techniciens.
- Une attention toute particulière devra être portée à la problématique des locaux de production et à la continuité de la production.

## **PREAVIS 3**

Le médiateur souligne l'importance du réseau local sans les missions de service public de l'entreprise. Il rappelle que les programmes locaux sont le principe fondateur de ces radios et que la syndication n'est pas un principe d'action. A ce titre, dans le cadre d'un dialogue social constant, il préconise :

- Que toute opération nouvelle de syndication ne soit appliquée qu'après expérimentation et évaluation complète et partagée (avec les personnels concernés) des résultats de cette expérimentation,
- Que l'extension du réseau réponde à une justification précise, et que tout projet en la matière présente les conséquences détaillées sur l'emploi, directes ou indirectes. Toute nouvelle création de station locale ne pourra affecter les effectifs actuels et ne sera envisagée que sous réserve de disposer de moyens humains et fonctionnels nécessaires.

## **PREAVIS 4**

Le médiateur préconise, au-delà de la décision déjà arrêtée de maintenir deux orchestres et de la nécessité d'élaborer un projet artistique et stratégique ambitieux, que :

- Des discussions s'engagent sans délai avec les aides extérieures si nécessaire, pour préciser les limites optimales d'un dimensionnement garantissant le respect des ambitions de qualité et des contraintes financières. Le médiateur prend acte de l'engagement de la direction afin de ne procéder à aucun départ contraint.
- Une action vigoureuse soit engagée pour développer et valoriser les productions de toutes les formations musicales sur le plan radiophonique (notamment sur France Musique) et commercial.

Au-delà de ces préconisations, sur la base des premiers constats qu'il a pu effectuer, et aux fins de contribuer à poursuivre dans la voie de la modernisation de Radio France, le médiateur suggère que :

- L'information sur la situation financière de l'entreprise soit plus systématique et mieux diffusée ;
- Le rôle de l'audit soit renforcé ;
- La gestion des hommes et des femmes de Radio France soit mieux anticipée ;
- La modernisation, nécessaire au développement de l'entreprise, concerne l'ensemble de ses composantes ; à ce titre, les instances de direction devront être exemplaires ;
- Des outils de suivi du dialogue social soient mis en place, dont le médiateur sera garant pendant la durée de sa mission et qui seront présentés régulièrement au Conseil d'Administration dans le respect des instances représentatives du personnel.

Fait à Paris, le 12 Avril 2015